Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260408-CM8426D8-DE

Commune de PLOUVIEN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice	27
Présents	24
Absent	03
Votants	27

Publication : 9 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mercredi 8 avril,** à 20 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 avril 2026, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : 24 membres

Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Thierry LAVANANT, Isabelle JACOPIN, Cédric LAOT, Kristell LAINE, Frédéric BERGOT, Caroline STAEHLE, Mewen MICHEL, Mathilde MARREC, Bastien CORRE, Carine MARQUER, Arnaud DONOU, Elise FLOCH, Gwenola FORICHER, Xavier LOUVEAU, Carole GOUEZ, Marc HERVE, Stéphanie BELLEC, Gérard DENIEL, Morgane PENGAM, Pierre-Yves LEOST, Pascale KERDRAON, Virginie FOURNIER,

Absents avec procuration : 3

1 - **Benoît BOTHOREL**, qui donne procuration à **Cédric LAOT**,
2 - **Christophe LAYGUE**, qui donne procuration à **Valérie GAUTIER,**
3 - **Thomas LEQUETTE**, qui donne procuration à **Carine MARQUER**.

Secrétaire de séance :

Gérard DENIEL.

Délibération CM08042026D8

Finistère Ingénierie Assistance (FIA29) : désignation d'un délégué

Depuis plusieurs années, la commune de Plouvien est adhérente à Finistère Ingénierie Assistance (FIA) pour un montant 2025 de 2 220 €, soit 0,55 € par habitant.

Finistère Ingénierie Assistance est un établissement public d'ingénierie locale créé en 2014 à l'initiative du Conseil départemental afin de répondre à un enjeu de solidarité envers tous les territoires finistériens. En effet, il vise à mettre à disposition des collectivités souffrant d'un manque de moyens humains et d'expertise, un appui technique et méthodologique dans la conduite de leurs projets relevant des thématiques suivantes :

- déplacements et usages de la voirie et des espaces publics ;
- bâtiments et équipements ;
- aménagement de l'espace et habitat ;
- dynamisation des centres-bourgs ;
- eau et assainissement.

L'intervention de FIA s'effectue en phase pré-opérationnelle, dès le lancement d'une réflexion autour d'un projet, et permet au maître d'ouvrage de bénéficier d'un accompagnement pour :

- vérifier l'opportunité et la faisabilité de son projet ;
- mettre en cohérence le projet avec son environnement et le contexte local dans lequel il s'inscrit ;
- définir et préciser sa commande à un maître d'œuvre s'il y a lieu ;
- s'organiser en termes de conduite d'une opération ou d'une démarche globale ;
- identifier les sources de financement possibles du projet.

La structure a vocation à réaliser pour ses adhérents toutes études, recherches, démarches permettant d'atteindre les objectifs précédemment définis.

Elle est également chargée de mobiliser, le cas échéant, d'autres structures partenaires (CAUE, Finistère Habitat, services départementaux…), afin d'apporter à ses adhérents une complémentarité des expertises disponibles.

Comme prévu par les statuts, chaque commune est représentée à l'assemblée générale par son Maire ou son représentant, les établissements publics de coopération intercommunale étant représentés par leur président ou son représentant.

*
**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Cédric LAOT,
A l'unanimité,
Nomme Benoit BOTHOREL en tant que représentant de la commune de Plouvien au FIA29.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

MAIRIE DE PLOUVIEN (Finistère)

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 9 avril 2026,
Olivier LE FUR,
Maire de PLOUVIEN.